

## Débat Commentaires de Gilles Grenier

Gilles Grenier

Volume 64, Number 3, septembre 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/601460ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/601460ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Grenier, G. (1988). Débat : commentaires de Gilles Grenier. *L'Actualité économique*, 64(3), 464–466. <https://doi.org/10.7202/601460ar>

*COMMENTAIRES DE GILLES GRENIER \**

La question linguistique au Québec a fait l'objet d'une vaste littérature et on pourrait penser qu'elle a été analysée sous tous ses angles. Le texte de Marcel Côté réussit néanmoins à aborder cette dernière de façon originale et présente à mon avis une réflexion fort utile pour les économistes et les décideurs publics. C'est donc avec grand intérêt que j'ai lu ce texte, même si je ne suis pas d'accord avec l'ensemble de la démarche de l'auteur. Il y aurait beaucoup à dire, mais je me

---

\*Université d'Ottawa.

limiterai ici à deux commentaires sur des points qui m'ont frappé particulièrement. J'espère que ces commentaires susciteront à leur tour de nouvelles réflexions. Le premier porte sur la nature de la singularité linguistique du Québec, et l'autre sur le rôle d'une communauté anglophone au Québec.

La raison d'être de ce texte semble être que la situation linguistique du Québec serait en quelque sorte unique au monde et qu'il faut donc en faire une analyse spéciale. À mon avis, on a peut-être trop tendance à exagérer la condition singulière du Québec. Certes il est vrai que le Québec et le Canada sont très différents des autres sociétés où il existe des minorités linguistiques, telles la Suisse et la Belgique, mais ceci n'est pas pertinent pour l'analyse que l'auteur fait. En effet, ce n'est pas l'insularité linguistique du Québec à l'intérieur du Canada qu'il étudie, mais bien celle-ci en Amérique du Nord. Et même on pourrait dire que la question doit être posée dans un contexte mondial, dans la mesure où les problèmes auxquels le Québec doit faire face ne sont pas étrangers au fait que l'anglais est la langue internationale dominante.

Mais si on se place au niveau de l'ensemble de la planète, on doit constater qu'il existe plusieurs sociétés dont la langue nationale n'est pas l'anglais et qui doivent utiliser l'anglais pour échanger avec l'extérieur. Le Québec n'est donc pas seul. Évidemment, géographiquement, celui-ci est plus près du centre du réseau de communication anglophone que d'autres pays et c'est dans ce sens que l'on peut parler d'insularité. Mais on peut se demander si cela est si important dans cette ère de communications rapides. Donc, au lieu de souligner la singularité du Québec, peut-être devrait-on insister sur ce qu'il a de semblable aux autres. L'insularité du Québec ne serait en fait qu'une question de degré. À mon avis, tous les pays dont la langue nationale n'est pas l'anglais doivent faire face jusqu'à un certain point à des problèmes semblables à ceux du Québec.

Ceci m'amène à mon deuxième commentaire. Une caractéristique qui différencie le Québec de la plupart des autres sociétés qui utilisent l'anglais comme langue seconde est la présence sur son territoire d'une minorité anglophone importante. L'auteur accorde à cette minorité un rôle spécial dans le développement économique du Québec parce qu'il lui est plus facile qu'à la majorité francophone, selon lui, de communiquer avec l'extérieur. Ceci est peut-être un avantage d'avoir une minorité anglophone, mais il y a aussi des inconvénients. Dans la mesure où cette minorité a été perçue comme une menace pour la majorité, il s'est développé chez les francophones une attitude ambivalente ou négative à l'égard de l'anglais, qui peut avoir nui au développement du Québec. D'une part, on veut bien que l'anglais soit utilisé pour communiquer avec l'extérieur, mais d'autre part on ne veut pas que les anglophones du Québec soit des « free riders » et qu'ils n'aient pas à apprendre le français. Cette situation a contribué à créer des tensions dans la société québécoise. Si l'on tient compte de tout cela, il n'est pas certain que la présence d'une minorité anglophone soit si bénéfique. Par ailleurs, dans les pays où l'identité nationale n'est pas menacée, on accepte sans problème d'utiliser l'anglais comme langue seconde, ce qui semble suffisant pour assurer les échanges internationaux.

Évidemment, notre attitude face à la minorité anglophone du Québec ne doit pas être déterminée uniquement par sa rentabilité économique. Si celle-ci peut jouer un rôle utile, ce n'est pas à cause de sa langue, mais bien parce qu'elle est déjà sur place et qu'elle compte parmi ses membres des éléments productifs qui peuvent contribuer au progrès de la société.